

**RÉUNION
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'AIDE AUX RIVERAINS
DE L'AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC**

**Relevé de conclusions de la réunion du 12 juin 2007
à l'Aéroport de Toulouse-Blagnac
Présidée par M. CRÉZÉ, Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne.**

Étaient excusés :

Mmes TOUCHEFEU (Conseil Général) - CHARPENTEAU (Mairie de Ramonville Saint Agne) – LABAYEN (SNAM) – SALOMÉ (CCNAAT) – PALIES (Air France).

MM. DUFETELLE (Mairie de Toulouse) - SUAUD (Conseil Régional) - SICARD (Mairie de Colomiers) – DUPUY (Mairie de Mondonville) – BOUREAU (Mairie de Blagnac) – DE FALETANS (Mairie de Cornebarrieu) - GUITTET (Europe Airpost) - LELAIE et FONTA (AIRBUS) – FRENDO (ADEQVA) - BASSO-BERT (Comité de défense des coteaux de Pech-David) - WARZYNIAK (A.D.E.A) - SALAMBEHERE (DIREN) - PEYRON (ADEME) - RAULT (DAC Sud) – LASNES (DDE) – VERNHES (A.T.B) – LLORCA (Mairie de Merville).

Étaient présents :

Pour les Collectivités locales :

Mmes MAUREL (Mairie d'Aussonne) – VEZIER et BATAILLÉ (Conseil Général) – JARDIN-LADAM (Mairie de Blagnac).
M. ESCALES (Mairie de Toulouse).

Pour les Associations :

Mmes BEER-DEMANDER (Comité Fontaine-Lestang-Arènes) - RIMAILHO (Collectif des Arènes Romaines) – AUDRAS (Maison de quartier de Bagatelle).
MM. SUNE (V.A.C) - ROBERT (ADQL).

Pour les Administrations :

Mme ORVAIN (Préfecture de la Haute-Garonne).
MM. SOULIÉ (DAC Sud) - FRAZZA (DDE).

Pour les professions aéronautiques

MM. de la MESLIÈRE (A.T.B) – PABON (Air France).
Mmes JULIA - BES – BOY (A.T.B).

➤ **Ordre du jour**

- Bilan de l'aide à l'insonorisation :
 - Derniers résultats de la saisie des archives ADEME
 - Cartographies globales
 - Présentation des parts de chiffres d'affaires des entreprises (bureaux d'études et entreprises de travaux)
- Convention pour l'abondement d'un fonds complémentaire pour les collectivités locales.
- Résultats des contacts avec les communes concernant la photographie aérienne communale superposée avec le PGS.
- Réponses à la demande faite à la CCAR du 21/03/2007 : Coût de la TNSA pour 3 types d'avions les plus fréquents sur la plate-forme de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.
- Point budgétaire :
 - Budget perçu depuis le début d'année 2007
 - Résultat des placements financiers des recettes de TNSA
 - Budget disponible
- Validation des dossiers « travaux » :
 - Tableau des nouveaux dossiers en phase de travaux
 - Tableau des décisions modificatives travaux
 - Liste des dossiers à rejeter pour pièces manquantes
- Questions diverses

➤ **Pièces jointes :**

- Présentation power point de la CCAR du 12 juin 2007 (une partie S.A.T.B et une partie DGAC)
- Tableau des nouveaux dossiers en phase de travaux
- Tableau des décisions modificatives travaux
- Tableau des dossiers à rejeter pour manquement de pièces ou abandon de procédure
- Tableau des dossiers validés lors de la CCAR écrite du 23 mai 2007

Préambule

M. CRÉZÉ ouvre la séance.

Mme BEER-DEMANDER (Comité Fontaine-Lestang-Arènes) informe qu'elle refuse, ainsi que Mme SALOMÉ, d'approuver le compte rendu de la précédente CCAR. En effet, elles déclarent ne pas se reconnaître dans les propos qui leur sont attribués et demandent à être associées à la rédaction en amont du compte rendu dans un esprit de coopération et non d'opposition.

Mme MAUREL (Mairie d'Aussonne) suggère d'adopter le même principe que pour les Conseils Municipaux, à savoir, les observations faites sur le compte-rendu précédent apparaissent en préambule du compte-rendu du Conseil Municipal suivant.

Mme JULIA (A.T.B) propose que, dans un souci de gain de temps, le compte rendu soit envoyé par mail aux membres, les participants pourront alors apporter leurs remarques qui seront annexées au compte rendu sans aucune modification. Ensuite, le compte rendu sera transmis à la Préfecture.

M. CRÉZÉ rappelle que l'important reste les décisions prises en CCAR. Il propose que le compte rendu soit envoyé pour relecture à tous les membres. Il souligne que les remarques devront être synthétiques dans le souci d'éviter la réécriture du compte-rendu. Chaque intervenant pouvant porter des modifications uniquement sur ses propres interventions. Les observations seront transmises par les intervenants à l'aéroport par mail. Le délai buttoir sera de 8 jours à compter de la date de réception du compte rendu pour avis. Les remarques seront intégrées avant diffusion du compte rendu. Ce fonctionnement nouveau sera donc testé. Cependant, si des difficultés apparaissaient en particulier sur les délais de diffusion du compte rendu, la CCAR se réserve le droit de revenir au mode de fonctionnement précédent.

1/ Bilans de l'aide :

A. Derniers résultats de la saisie des archives ADEME : (CF diapo N°3)

M^{elle} BÈS (A.T.B) présente les résultats de la saisie des archives ADEME. Le nouveau bilan fait état de 4 924 logements insonorisés dont 693 insonorisés partiellement et 29 dossiers encore en cours de procédure (en contentieux avec l'ADEME).

B. Cartographies globales :

M^{elle} BÈS (A.T.B) présente 3 cartographies représentant :

1. tous les dossiers instruits depuis 1995 ;
2. la localisation des logements insonorisés ;
3. les logements en cours de traitement (demandes déposées, diagnostics acoustiques en cours ...).

Ces cartographies permettent de différencier :

- les types de logements grâce à l'utilisation de symboles différenciés;
- l'état d'avancement du dossier en fonction de la couleur utilisée.

Elle indique que pour les mairies qui souhaiteraient avoir ces cartes, l'Aéroport pourrait se rapprocher de leurs services d'urbanisme pour leur fournir les couches au format MAPINFO.

Mme JULIA (A.T.B) continue en précisant que le point sur ces cartes sera présenté une fois par an avec des résultats par année civile.

C. Chiffres d'affaires des entreprises et des bureaux d'études :

M^{elle} BÈS (A.T.B) présente les parts de marché des bureaux d'études en acoustique et des entreprises.

La part de marché des bureaux d'études en acoustique : (CF diapo N°6)

En 2005, 3 cabinets représentaient plus de 80 % du chiffre d'affaires (CA).

En 2006, les mêmes bureaux d'études représentent le même pourcentage mais la part de chacun s'est homogénéisée autour de 28%. La société CODETEC a fermé ses portes en fin d'année 2005 (départ à la retraite) et un nouvel acousticien a intégré la liste : Michel TURCATO.

La part de marché des entreprises : (CF diapos N°7 & 8)

4 entreprises se partagent environ 50 % du CA : 2 entreprises pour les individuels et petits collectifs et 2 pour les grands collectifs.

En 2006, les parts des 2 entreprises pour les individuels et petits collectifs ont diminués car les entreprises de travaux se sont diversifiées.

2/ Convention pour l'abondement d'un fonds complémentaire : (CF diapos N°9 à 11)

Mme JULIA (A.T.B) annonce que la convention pour l'abondement du fonds complémentaire n'a pas encore abouti. Pour cette raison, ce sujet sera abordé ultérieurement.

Mme BEER-DEMANDER (Comité Fontaine-Lestang-Arènes) trouve scandaleux que la commune de Toulouse ait publié dans le document récapitulatif « Observatoire de l'Environnement 2006 » un paragraphe indiquant que cette commune participe depuis 2006 à l'aide à l'insonorisation des riverains de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Elle demande que cette information soit rectifiée.

M. CRÉZÉ précise que cela relève des affaires internes de la ville de Toulouse et qu'en aucun cas la CCAR ne peut statuer sur le sujet.

M. ESCALES (Mairie de Toulouse) explique que cela est certainement le résultat d'une mauvaise communication d'informations en interne.

3/ Résultats des contacts avec les communes concernant la photographie aérienne : (CF diapos N°12 à 14)

M^{elle} BÈS (A.T.B) rappelle le contenu du cahier des charges à ce sujet et présente les résultats.

Seule la commune d'Aussonne est intéressée par la photographie. Les communes de Toulouse et de Blagnac ont la possibilité de faire l'impression des cartes en interne. Les autres communes n'ont pas donné suite à cette proposition.

Elle continue en précisant que la commande d'une seule carte serait plus coûteuse.

M. ESCALES (Mairie de Toulouse) propose de questionner les services de sa commune pour voir s'il est possible d'éditer une carte pour la Mairie d'Aussonne.

M. CRÉZÉ propose d'abandonner ce sujet. Les cartes ne seront donc pas réalisées par la SA Aéroport Toulouse-Blagnac pour les communes.

Les membres de la Commission valident cette proposition.

4/ Réponses à la demande faite lors de la CCAR du 21/03/2007 :

Coût de la TNSA pour plusieurs avions : (CF diapos 1 à 14 de la présentation de la DGAC)

La DGAC présente les informations pour une quinzaine de types d'avions.

5/ Point budgétaire : (CF diapo N°17)

M^{elle} BÈS (A.T.B) fait un récapitulatif sur ce point :

Recettes : 1,35 M d'€ (report 2006 + 2007)

Dépenses : 0,96 M d'€

Total disponible : 0,39 M d'€

Elle informe que l'augmentation de la TNSA est réelle depuis seulement 1 mois (de l'ordre de 350 000 € pour le mois de mai). Cette somme doit être ajoutée à la somme disponible de 390 000 € arrêtée un mois plus tôt. Elle précise que les résultats des placements financiers sont utilisés intégralement pour la mission (env 100 000 €).

Mme BEER-DEMANDER (Comité Fontaine-Lestang-Arènes) estime que les frais de gestion annoncés sont trop élevés.

Elle demande à qui incomberont les frais de gestion liés à l'abondement du fonds complémentaire par les collectivités locales.

Mme JULIA (A.T.B) explique que l'augmentation des frais de gestion présentés résulte de l'embauche qui a été effectuée en avril (temps partiel à 80%). Cette embauche permet de gérer la hausse de l'activité liée à l'augmentation de la taxe sur 2007. Le budget prévu en 2007 est de l'ordre de 3,5 à 3,7 M d'€ (plus 50 % par rapport à 2006).

Elle poursuit en expliquant que les frais de gestion liés à l'abondement du fonds complémentaire seront supportés par l'Aéroport.

6/ Validation des dossiers travaux : (CF diapo N°19)

M^{elle} BÈS (A.T.B) présente le tableau des dossiers en attente de travaux pour un montant total de 1 458 267 €, auquel il faut ajouter le montant de 42 926 € pour les diagnostics.

Le budget manquant atteint 1,1 M d'€.

En conséquence, la totalité des dossiers en attente de travaux présentés à la présente CCAR ne peut pas être lancé. Il est donc proposé la validation de ces dossiers et leur lancement au fur et à mesure des entrées budgétaires.

Après débat, les membres de la Commission sont favorables au lancement de tous les travaux présentés ainsi qu'aux décisions modificatives.

M^{elle} BÈS (A.T.B) présente le tableau des dossiers à rejeter pour manquement de pièces ou abandon de procédure. Elle explique que 3 ou 4 relances ont été faites pour ces dossiers, et qu'un courrier recommandé avec accusé de réception a été envoyé aux riverains les informant que les dossiers seront présentés en CCAR et classés s'il ne leur est pas donné suite dans un délai maximum d'un mois.

Après débat, les membres de la Commission sont favorables au rejet et au classement sans suite des dossiers mentionnés dans le tableau des dossiers à rejeter pour pièces manquantes ou pour abandon de procédure.

7/ Questions diverses :

Mme BEER-DEMANDER (Comité Fontaine-Lestang-Arènes) demande pourquoi les volets sont pris en charge pour les grands collectifs et pas pour les dossiers des individuels.

M^{lle} BÈS (A.T.B) explique que pour tous les dossiers, le seul cas où les volets sont pris en charge se présente lorsque les persiennes sont fixées sur le cadre de la menuiserie. En effet, il est impossible de remettre les persiennes en place après changement de la menuiserie.

Parfois, il est possible d'intervenir sur le coffre des volets roulants existants lorsque celui-ci est intérieur. Il est alors nécessaire de l'insonoriser par l'ajout de fibres acoustiques. Ce cas ne nécessite jamais le changement total du volet mais seulement son isolation phonique.

M. SUNE (VAC Sud) demande si le taux de recouvrement de la TNSA a augmenté.

M. de la MESLIÈRE (A.T.B) explique qu'en effet, la DGAC avait signalé lors des précédentes Commissions qu'elle avait rencontré des difficultés de recouvrement dû au manque de liens informatiques fiables. Depuis, la mise en place d'un logiciel facilitant le recouvrement a permis de remonter à plus de 90 % de taux de perception de la taxe.

M. SOULIÉ (DAC Sud) ajoute que, de plus, il a été intégré dans le système informatique la possibilité de déterminer le groupe acoustique des avions.

M. SUNE (VAC Sud) demande pourquoi l'aéroport autorise les riverains à effectuer eux-mêmes les branchements d'appareils à gaz.

M^{lle} BÈS (A.T.B) explique que ce ne sont pas des travaux de branchements d'appareils à gaz qui sont autorisés, mais uniquement la vérification de la compatibilité de la VMC avec les appareils fonctionnant au gaz existants dans le logement. Ces travaux sont nécessaires pour le respect des normes sanitaires et de sécurité en vigueur ; mais n'ayant pas de caractère acoustique, ils sont à la charge du riverain.

M^{lle} BÈS (A.T.B) rappelle que lors de la consultation écrite, il était convenu que les tableaux avec avis devraient être retournés dans les 15 jours et que les non retours impliquaient un avis favorable. Elle indique que l'aéroport n'a reçu que 4 retours favorables. Compte tenu du budget et de la fermeture des entreprises de menuiseries pendant les vacances d'été, il est techniquement impossible de faire une CCAR écrite (peu de dossiers prêts). Elle propose de faire les CCAR écrites seulement en cas de nécessité.

M. CRÉZÉ propose que la prochaine CCAR ait lieu le 25 septembre 2007 à 14h00.

Aucune objection n'étant émise à ce sujet, il est convenu que les CCAR écrites se feront en fonction des besoins. Le but étant de fluidifier l'envoi des décisions d'attribution des travaux et d'éviter l'attente des riverains.

M. CRÉZÉ clôt la séance.

Société AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 148 000 €
RCS Toulouse B 493 292 403

Siège social :
Bât La Passerelle
BP 90 103
31 703 BLAGNAC Cedex